Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association
برنامج دعم تنفيذ عقد الشراكة

LA TRIMESTRIELLE DU P3A

Janvier - Février - Mars 2018
N° 40

PROGRAMME FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE ET GÉRÉ PAR LE MINISTÈRE DU COMMERCE

www.p3a-algerie.org

Focus

Les Points Focaux du P3A : Des relais efficaces

TAIEX

Mise en œuvre d'un plan permanent de sauvegarde « Casbah d'Alger »

Jumelage

Sous l'impulsion du jumelage P3A/DQC l'Algerie adhère à la fondation WASH

SPRING

Quand l'Algérie se met aux normes internationales en Médiation

PASSEM

Formation des Inspecteurs du Ministère du Commerce au Contrôle des systèmes HACCP

SIGMA

DGFPRA : La simplification et la dématérialisation des procédures administratives - Principe, Processus et Méthodologie -

LES POINTS FOCAUX DU P3A : DES RELAIS EFFICACES

Le programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) recourt à des instruments de base développés dans le cadre de la politique européenne de voisinage. Ces instruments permettent d'apporter aux administrations algériennes et à toutes les institutions contribuant à la mise en œuvre de l'accord d'association, des appuis considérables en matière d'expertise, d'assistance technique et tous les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs définis par l'accord.

La richesse du contenu de ces instruments, la diversité des secteurs qui les sollicitent, a nécessité dés le lancement du programme la désignation d'un **« Point Focal »** au sein de chaque administration afin de garantir la bonne recevabilité des demandes d'aide exprimées par celles-ci.

Le point focal est considéré comme un partenaire indispensable et un élément clé dans le suivi et la mise en œuvre de l'ensemble des activités liées aux appuis apportés aux administrations algériennes.

L'importance des demandes d'appuis exprimés par ces administrations et leur diversité, a souligné l'urgence d'engager une réflexion et d'ouvrir un cadre de dialogue sur le rôle et la mission du point focal.

C'est ainsi qu'ont été organisées à l'initiative de l'Unité de gestion du P3A, deux rencontres de coordination avec les points et les sous- points focaux du Programme au sein des départements ministériels et des institutions sous-tutelles les 13 et 14 février 2018 à l'Hôtel Mercure d'Alger.

Ces rencontres se sont imposées comme une halte nécessaire, pour les deux parties -**UGP et bénéficiaires**- afin de dégager ensemble les moyens à mettre en place pour renforcer la participation et l'implication de ces acteurs clés du programme que sont les points focaux.

Ont pris part à ces rencontres, les Points focaux et sous-points focaux, les cadres de l'UGP et des représentants de la délégation de l'Union européenne en Algérie. Celles-ci ont été présidées par M. Djilali LEBIBAT, Directeur National du Programme, qui a insisté sur l'importance de la coordination et de la communication entre l'UGP et les Points focaux, partenaires indispensables, non seulement, dans la réussite des actions entreprises par l'UGP, mais aussi dans l'identification des besoins de leurs administrations qui nécessitent l'appui du P3A. Il a en outre précisé que le rôle du point focal est central dans l'amélioration de la qualité des activités engagées au profit de l'institution nationale dont il est issu.

Le Directeur de l'UGP a par ailleurs mis l'accent sur les nouvelles priorités de la quatrième phase du Programme qui devraient se coller, prioritairement, à la Convention de financement du P3AIV et aux priorités arrêtées par la dernière évaluation du partenariat avec l'Union européenne dans le cadre de l'Accord d'Association. Il a aussi rappelé que les Points focaux (PF) jouent un rôle primordial dans la mise en œuvre du P3A et de ce fait, leur engagement et leur implication sont de nature à améliorer les activités. A ce titre, il a invité les points focaux à exprimer leurs avis sur la qualité des appuis apportés à leurs administrations, la pertinence de la coordination et la communication avec l'UGP et les difficultés rencontrées en tant que point focal.

Ces rencontres de travail ont été aussi une occasion pour les Experts de l'UGP, de rappeler à travers des présentations et des communications pertinentes, les missions du P3A, ses outils et instruments mais aussi le rôle nodal que doit jouer le point focal dans toutes les activités du programme.
Ces présentations ont portés sur :

- *Le programme P3A, la mécanique d'amélioration des appuis et l'interconnexion entre les différents instruments,*
- *L'importance du rôle du Point Focal et ses responsabilités,*
- *Les attentes de l'UGP en termes de l'implication du point focal et son appropriation des différents instruments,*

Suite... >>>

- *La qualité du suivi et de l'encadrement apporté par le Point focal dans les différentes étapes liées à l'indentification des besoins de son administration, le montage et la mise en œuvre des actions (proposition des appuis, la rédaction des TDR, validation des TDR, la sélection des CV d'experts, la participation aux séminaires de lancement et de clôture des actions),*

- *La maximisation des bonnes pratiques, l'analyse d'impact et l'interactivité des différents services d'une institution ont été proposées comme thèmes à débattre.*

Le débat et les échanges ont aussi portés sur les moyens à mettre en œuvre et les pistes à exploiter afin de dégager la meilleure prise en charge qui soit des attentes des deux parties (bénéficiaires et UGP).

A l'issue de ces deux rencontres, les points focaux ont tenu à exprimer leur satisfaction et leur reconnaissance pour toute l'importance accordée par le programme à leur rôle en tant que relais du P3A.

Ce réseau de points focaux - véritable interface entre l'UGP et les administrations publiques- est constitué actuellement de 46 points focaux.

UNE RETOMBÉE DE NIVEAU INTERNATIONAL POUR UN JUMELAGE EUROPÉEN : LE P3A ET LE JUMELAGE DE LA DIRECTION DU COMMERCE ET DE LA QUALITÉ ACCOMPAGNENT LA PARTICIPATION DE L'ALGÉRIE À LA CAMPAGNE MONDIALE 2018 DE PRÉVENTION DE L'ABUS DE SEL DANS LES ALIMENTS, LANCÉE ANNUELLEMENT PAR LA FONDATION BRITANNIQUE WASH

TWINNING

La première édition de la Semaine nationale de la qualité, organisée en Algérie du 12 au 18 mars 2018, a consacré l'adhésion de l'Algérie à la campagne mondiale 2018 de sensibilisation contre l'abus de sel dans les aliments, organisée de manière concomitante du 12 au 18 mars 2018 par la fondation britannique WASH - World Action on Salt and Health. L'accompagnement du jumelage institutionnel relatif à « la collecte, l'analyse et la promotion de l'information pour la protection des consommateurs (trices) » est passé par l'algérianisation des deux posters édités par WASH et leur diffusion notamment par voie électronique, auprès des partenaires institutionnels du ministère du commerce, au rang desquels l'ESSAIA – Ecole supérieure des sciences de l'aliment et des industries agro-alimentaires et les 48 directions du commerce de wilayas du territoire algérien. L'adhésion à WASH a été également l'occasion pour les autorités algériennes et le ministère du commerce en particulier, de rappeler les objectifs qualitatifs et quantitatifs en matière de réduction du sel dans les aliments en Algérie.

Depuis un peu plus d'une dizaine d'année, le poids de l'économie de marché s'est accru avec comme signaux forts l'accessibilité et la disponibilité d'une variété de produits. Les autorités de supervision du marché ont été ainsi amenées à renforcer les droits des consommateurs et même à les consacrer constitutionnellement lors de la dernière révision de la Constitution en 2016. Ainsi, la vigilance du consommateur est recherchée dans un marché alliant abondance de choix et respect de la qualité. L'organisation de la première édition de la Semaine nationale de la qualité répond donc à ce double impératif. L'édition 2018 a consacré chaque journée de la semaine à un thème porteur pour les consommateurs.

Pilotée par le ministère du commerce, cette Semaine nationale a pris appui sur une multitude de partenaires privés et publics aux rangs desquels l'on notera des ministères notamment ceux de l'Intérieur, des Affaires religieuses, de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation professionnelle, de la Poste et des Télécommunications, de l'Industrie, de l'Agriculture, de la Santé et de la Communication ; des institutions et organismes publics tels la Gendarmerie nationale, la Sureté nationale, la Protection civile ; l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) ; les Scouts musulmans d'Algérie (SMA) ; des associations de protection des consommateurs ; des associations patronales et plus largement du secteur marchand ; la presse écrite, radiodiffusée et télévisée et enfin, les universités et écoles centrales à l'exemple de l'ESSAIA – Ecole supérieure des sciences de l'aliment et des industries agro-alimentaires, adhérente depuis début 2018 - à travers la personne de sa directrice - de la fondation britannique WASH - *World Action on Salt and Health*, à l'instar de deux cadres de la Direction de la qualité et de la consommation du ministère du commerce.

La journée du 17 mars, consacrée en Algérie à la réduction du sel, du sucre et des matières grasses a marqué le temps fort de l'adhésion et de la participation de l'Algérie à la campagne mondiale de prévention de l'abus de sel dans les aliments.

Cette adhésion de l'Algérie à la campagne de prévention de WASH est intervenue suite à la visite d'étude au Royaume-uni en octobre 2017 d'une délégation de hauts-fonctionnaires algériens, organisée dans le cadre du jumelage institutionnel DZ/31 portant sur « la collecte, l'analyse et la promotion de l'information pour la protection des consommateurs (trices) » ; jumelage mis en place depuis janvier 2017 auprès de la Direction de la qualité et de la consommation du ministère du commerce, par l'Unité de gestion du Programme d'Association entre l'Algérie et l'Union européenne

Lors de leur déplacement à Londres, les représentants du ministère du commerce, du ministère de la santé et de la Protection civile avaient longuement rencontré ceux du *Wolfson Institute of Preventive Medicine, Queen Mary University of London* dont dépend la fondation WASH et échangé sur le bénéfice que tirerait l'Algérie en matière de visibilité et crédibilité de ses politiques publiques de prévention des maladies non transmissibles, d'une adhésion, dès l'édition 2018, à la campagne mondiale prônant « Cinq conseil de prévention pour

Suite... >>>

faire chuter sans plus tarder les apports en sel chez l'homme ! ».

L'implication d'Alger, en termes de visibilité, a été multiforme. Tout au long de sa Semaine nationale de la qualité et sans attendre la journée dédiée du 17 mars, les posters de WASH en version arabe, française et/ou anglaise ont été affichés partout sur le territoire national où se déroulait une activité en lien avec la Semaine nationale.

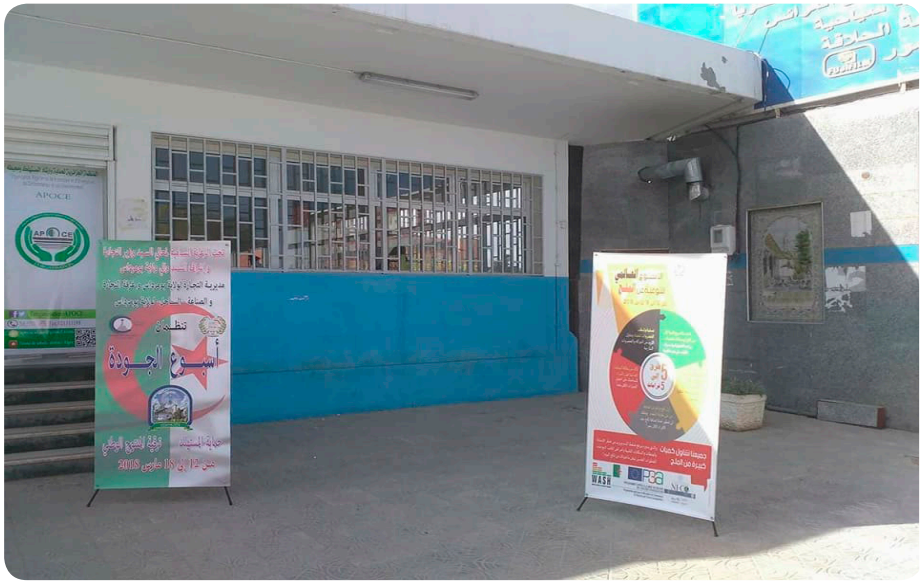

Une image emblématique de cette participation est d'ailleurs celle du stand de l'ESSAIA, installé à un emplacement de choix concédé par le très fréquenté supermarché Ardis à Alger, où les affiches « algérianisées » de WASH côtoyaient celles du ministère du commerce et de cette école centrale spécialisée.

Semaine nationale de la qualité, Algérie – Mars 2018
Journée du 17 mars 2018 sur l'abus de sel, sucre et matières grasses dans les aliments, en partenariat avec l'ESSAIA, Hall du supermarché Ardis, Alger

Outre l'activité organisée par l'ESSAIA, un partenaire important du projet de jumelage avec le ministère de la Formation professionnelle en ce sens qu'ils touchent les jeunes générations de consommateurs porteurs de changements, la journée dédiée du 17 mars a également permis l'organisation, par exemple, de débats radiophoniques entre représentants des services extérieurs du ministère du commerce et d'association de consommateurs, de stands d'exposition, de visites sur site et même de concours de la meilleure caricature en lien avec le thème spécifique de la journée du 17 sur le sel, le sucre et les matières grasses dans les aliments

En matière d'objectifs qualitatifs, l'adhésion à WASH a été l'occasion de rappeler que le gouvernement algérien s'apprête à prendre des dispositions réglementaires rendant obligatoire de la part des industriels de l'agro-alimentaire, l'affichage nutritionnel. Ce dernier devrait offrir aux consommateurs des informations fiables et précises sur les apports en sel, sucre et matières grasses afin de leur permettre de faire un choix éclairé des produits qu'ils achètent.

Par ailleurs, s'agissant plus généralement de l'étiquetage des produits agro-alimentaires, les autorités renforcent en amont leur action de prévention, en veillant à l'efficacité des contrôles sanitaires et, à travers l'octroi d'autorisations, au professionnalisme notamment des laboratoires de contrôle travaillant avec le secteur agro-alimentaire.

Le gouvernement envisage également d'interdire les opérations promotionnelles et les publicités pour des produits dont l'usage excessif est avéré nocif pour la santé.

Enfin, en matière d'objectif quantitatif, l'adhésion de l'Algérie à la campagne mondiale de WASH, sous l'impulsion du projet de jumelage et du P3A, a été l'occasion de rappeler l'objectif du gouvernement algérien de porter de 10 à 5 grammes l'apport moyen en sel par individu dans les 10 prochaines années.

https://www.commerce.gov.dz
https://www.facebook.com/Ministere-du-commerce-conso-acteur-1735913420026945

Formation des Inspecteurs du Ministère du Commerce au Contrôle des systèmes HACCP mis en place dans l'industrie agroalimentaire et dans les établissements à risques sanitaires

Les opérateurs de l'industrie agroalimentaire doivent respecter les nouvelles exigences réglementaires du décret exécutif n° 17-140 en matière de sécurité alimentaire des denrées destinés à la consommation du public, et cela en suivant une méthode d'analyse des risques et dangers appliquée internationalement, le HACCP (Analyse des Dangers - Points Critiques pour leur Maîtrise).

La vérification du respect de la méthode par les opérateurs et de leurs sites est à mener par des inspecteurs du Ministère qui doivent faire preuve de maîtrise des principes qui sont à la base du HACCP ; des formations spécialisantes ont été mises en place par le programme PASSEM au profit d'agents de contrôle de 3 premières wilayas, ces premières actions ont été étalées sur 2 semaines dans la période du 22 avril au 10 mai 2018.

Dans le cadre général du programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association (P3A), et plus spécifiquement de futurs accords de reconnaissance et acceptation de produits échangés avec l'UE, le PASSEM vise le renforcement du dispositif de surveillance et contrôle du marché concernant des produits pouvant comporter des risques pour la santé et la sécurité du consommateur algérien.

A ce titre, le PASSEM intègre un programme varié et multi-disciplinaire de formations couvrant l'ensemble des expertises à mobiliser pour maîtriser les risques d'usage des produits industriels et de consommation des denrées agroalimentaires. La maîtrise des risques systémiques dans l'organisation de la production est le cœur du système HACCP qui introduit des procédures et techniques d'évaluation de ces risques au moyen d'actions de contrôles aux points critiques de la chaîne de sécurité alimentaire et d'hygiène dans la production agroalimentaire.

Compte tenu de l'importance accordée à l'innocuité et à la salubrité des denrées alimentaires, il a été retenu de lancer prioritairement la formation de conduite des contrôles in situ pour les inspecteurs des services déconcentrés à commencer par Alger, Tipaza et Boumerdès afin de pouvoir vérifier la mise en place de l'approche HACCP dans les sites de production ou de traitement des aliments. Il était important de marquer les esprits avec un message de mise en place de capacités de surveillance et contrôle des agents du Ministère pour ce qui est de l'innocuité et salubrité des denrées alimentaires.

Cette initiative, entièrement prise en charge par le programme PASSEM du Ministère avec de l'expertise UE, prévoit la formation qualifiante d'une centaine (100) d'inspecteurs pendant l'année 2018, préalablement sélectionnés dans les directions du commerce de wilayas selon des critères de densité économique et de tissu industriel. Cent (100) autres inspecteurs spécialisés seront formés pour continuer l'effort de formation de ces spécialistes en 2019, y compris en déployant des techniques de formation de formateurs identifiés et évalués comme tels parmi les 200 inspecteurs qualifiés en 2018-19.

Ces formations se déroulent en sessions de groupes d'une quinzaine d'inspecteurs chacun, répartis sur l'ensemble des sept régions du pays. Les candidats à ces formations qualifiantes sont sélectionnés sur la base de profils de formations préalables en relation avec le domaine, et ayant au moins cinq années d'exercice dans le contrôle des aliments.

Des formations théoriques sont complétées par des exercices pratiques, et même prolongées in situ dans des unités de production réelles ayant commencé la mise en place des exigences règlementaires du décret 17-140 concernant le HACCP.

Ces formations qualifiantes sont organisées intensivement sur deux semaines, un système de suivi individuel étant prévu avec les services de gestion des ressources humaines du Ministère pour la qualification, le contrôle et le suivi de l'acquisition de l'expertise par des pratiques opérationnelles sur le terrain afin de capitaliser sur l'acquisition d'expérience.

MISSION D'EXPERTISE TAIEX SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN PERMANENT DE SAUVEGARDE « CASBAH D'ALGER »

Du 26 février au 1er mars 2018

Dans le cadre de l'instrument TAIEX une mission d'expert portant sur « La mise en œuvre d'un plan permanent de sauvegarde de la casbah d'Alger » a été conduite du 26 février au 1er mars 2018, par trois experts UE, au profit de l'Agence Nationale des secteurs sauvegardés.

Ce TAIEX, intervient aussi dans un cadre prévu par les dispositions de l'Accord d'Association entre l'Algérie et l'Union européenne dans son chapitre 4 consacré à la coopération dans les domaines de la culture et de l'éducation. Celui ci stipule dans son article 77, que toute l'attention devra être accordée à la promotion d'activités conjointes dans les domaines suivants :

- *conservation et restauration de sites et de monuments historiques et culturels,*
- *formation des personnes travaillant dans le domaine de la culture,*
- *échanges d'artistes et d'œuvres d'art,*
- *organisation de manifestations culturelles.*

L'objectif de cette mission était d'assister les techniciens de l'Agence nationale des Secteurs Sauvegardés (ANSS) dans la définition et la mise en œuvre d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des Secteurs Sauvegardés. Il s'agissait aussi à travers l'organisation de cette mission, de partager avec les experts européens (Bouzid SABEG, directeur général Patrimoine Mondial-Coopération Internationale de la Ville d'Arles; Mireille PELLEN, architecte du patrimoine de la ville de Cahors : Laure COURGET, conservatrice en chef – directrice du patrimoine) l'étude des meilleures pratiques européennes dans le domaine de l'approche participative de la société civile dans la mise en œuvre du Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé (PPSMVSS).

Ceci s'est matérialisé par l'initiation d'ateliers auxquels ont pris part, les cadres de l'ANSS, l'APC Casbah d'Alger, la DCWA, l'OGEBC, l'ARPC, ainsi que les associations de protection du patrimoine (ASCA, Fondation Casbah, Amis de la Rampe Lounis Arezki et AASPPA).

Cette première rencontre a donné l'occasion aux cadres et associations agissant dans le domaine du patrimoine de s'imprégner de l'expérience très enrichissante des experts européens dans la mise en œuvre du plan permanent de sauvegarde et en particulier l'approche participative de la société civile dans la mise en œuvre de ce dernier.

Celle-ci a permis aussi de déceler des manquements dans l'étude du PPSMVSS de la Casbah d'Alger entre autre l'absence des fiches immeubles faisant ressortir les éléments architectoniques et architecturales ayant une valeur patrimoniale de ces derniers.

Il est ressorti de l'ensemble des échanges que la nature des travaux à engager pour la casbah, pose la question des savoir-faire dans les métiers de la restauration. Actuellement rien ne permet de dire que les savoir-faire existent dans la Casbah.

Les Experts européens, évoquent l'expérimentation engagée dans la cadre du programme européen SUDOE qui consiste à combiner préservation du patrimoine historique bâti et amélioration des qualités d'habitation en passant par une analyse fine des qualités intrinsèques du bâti ancien et des exigences des modes d'habiter aujourd'hui.

Ils ont conclu que l'implication de tous constitue pour l'ANSS le fondement de tout démarche a engager. L'Agence avait souhaité que les associations soient présentes et impliquées dans les différents ateliers avec une journée dédiée. Il existe à la Casbah un tissu associatif constitué menant des actions en direction des habitants, de leur quotidien et du vivre ensemble.

L'importance du patrimoine immatériel comme socle a été fortement exprimé par une association. Des habitants ont également exprimé leur ressenti et ressentiment mais, par leur présence, l'envie de participer. Il est fortement ressorti le constat d'impuissance face à la destruction du bâti menée par des habitants shakers dans la seule optique est d'être relogé ailleurs.

Les représentants des deux villes (Arles et Cahors) ont fait partager leur expérience et leur approche des démarches de participation citoyenne. Un mode de gouvernance participative a été mis en œuvre. Des conseils de quartier ont été mis en place d'une part, à échelle du secteur sauvegardé, et d'une part, à l'échelle d'un quartier, voir d'une rue dont les enjeux de reconquête sont majeurs et qui demandent la mobilisation de tous, population et services de la commune.

Une approche des habitants par les réseaux sociaux, est menée par un agent de l'ANSS et un partage d'expérience dans ce domaine avec les acteurs des deux villes européennes serait riche d'enseignement.

QUAND L'ALGÉRIE SE MET AUX NORMES INTERNATIONALES EN MÉDIATION.

Pourquoi « La Médiation » aujourd'hui en Algérie seraient enclins à se demander certains ? Décision économique, politique, sociologique ou évolution des sciences et des consciences ?

En fait, l'évolution de la perception générale de la société, des organisations, des hommes qui la composent et de leurs interactions, donc de leurs transactions, dépend souvent de l'état d'avancement des consciences, des connaissances et des sciences. En réalité, c'est par une heureuse coïncidence entre ces différentes dimensions, par la maturité propre de ces faisceaux, que la Médiation a été portée en lumière en Algérie et c'est l'essence de la Médiation que d'intégrer à son tour ces dynamiques en réflexivité, et en authenticité bien sûr.

La Médiation n'est-elle pas la science qui reconnait, modélise et traite cette dynamique unique et propre à chaque entité individuelle, à chaque entité sociologique, celle d'être en relation avec une autre entité et avec l'Autre, le différent?

En effet, c'est cette ingénierie de la relation, de l'altérité qui permet, à travers les crises et les contraintes, de trouver des chemins de cohérence et de croissance. C'est cette Science qui par son dispositif, ses règles et techniques, devient un outil sociétal qui, en réduisant la souffrance relationnelle, fait grandir les personnes et les institutions et c'est à cette Médiation que les Médiateurs de l'ANMJA se forment par une **Action Ponctuelle** financée par l'Union européenne au titre du P3A et gérée par l'UGP.

C'est donc à ce processus professionnel de création ou de réparation du lien social dans lequel le Médiateur est ce tiers neutre, impartial et indépendant, tenu à la confidentialité que seront formés d'ici à juillet 2018 et par cette AP : **783 (29 sessions*27 participants)** Médiateurs Algériens.

C'est à cette dynamique, qui contribue à conforter le lien et la cohésion sociale et à développer une plus grande humanité, que l'action a été dédiée. En effet 2 niveaux de formation ont été développés et donnés dans les règles de l'art. La première étant la formation de base aux principes et techniques et la seconde étant la formation approfondie, basée sur les théories et les meilleures pratiques en vigueur, et donnée aux plus méritants. Au total 18 sessions de base seront données à **486** Médiateurs et 11 sessions approfondies à **297** Médiateurs. Une session transmise par visioconférence d'Alger pour les magistrats de toutes les cours, est prévue et pourrait concerner la plus grande partie des 6.500 Magistrats en fonction.

De plus, pour être en cohérence avec ses objectifs pédagogiques d'autonomisation et de responsabilisation qui sont au cœur de son utilité sociale, les formés à la Médiation ont en fait, été appelés de façon systématique de tout le territoire algérien et appartiennent à une large panoplie de métiers et de formations. En effet, les organisateurs ont été vigilants à la distribution géographique et aussi professionnelle des participants. Et grâce et à travers ses 48 bureaux régionaux, bureaux qui couvrent aujourd'hui toutes les cours d'appel algériennes, l'ANMJA a pu toucher et couvrir une très grande proportion du territoire.

Ainsi géographiquement 39/48 cours de justice/wilayas même les plus éloignées ont été couvertes jusqu'à aujourd'hui cad 81.25 % du territoire[1] .

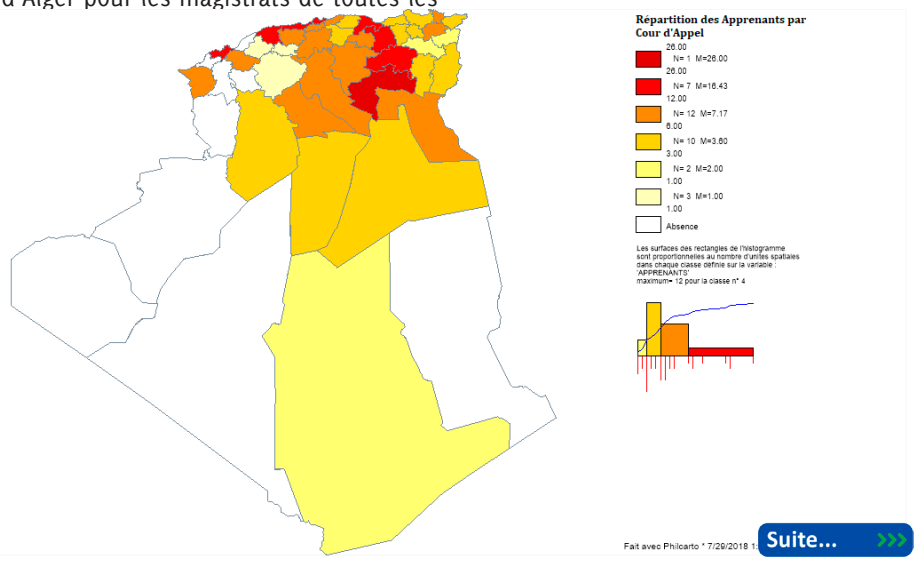

Suite... >>>

Professionnellement, la représentativité de plusieurs métiers était conséquente. En effet : des ingénieurs, experts, élus, notaires, avocats, greffiers, cadres de l'état, cadres du privé, cadres de la police et des corps constitués, médecins, enseignants, Imams… ont été formés dans la proportion suivante :

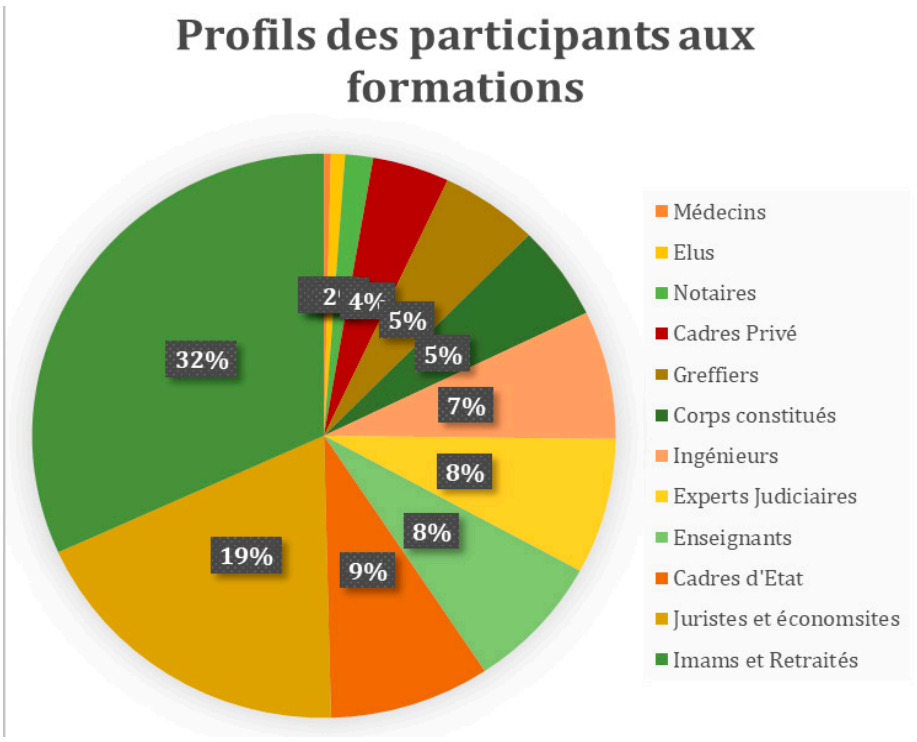

En parallèle à cette activité de formation, un autre pilier de développement a été mis en œuvre. Celui de la sensibilisation large et de la communication. En effet, l'ANMJA, a commencé à développer un plan de communication et de sensibilisation intégré dans lequel elle a veillé à toucher, après segmentation en prescripteurs et utilisateurs, les cibles déterminées ; telle les magistrats (qui bénéficieront d'une action spécifique), les OSCs de défense des droits et du citoyen, les ordres professionnels (notaires, experts…). Dans ce plan ont aussi été sollicités les Medias de l'écrit et de l'audio-visuel. Et grâce à ses efforts, l'Association a vu dans la presse écrite pas moins de **10** articles publiés en 6 mois. A la télévision et à la radio, **6** interviews et reportages sur des jeux de rôles en médiation ont été diffusés à des fins didactiques et informatives d'abord, de lobbying et d'advocacy (plaidoyer en faveur de la reconnaissance de la Médiation comme justice alternative douce) aussi bien sûr. Aussi et dans cette même logique, le site web de l'ANMJA va aussi bientôt voir le jour.

Enfin et en 3ème lieu, l'**A.P.** a permis à l'ANMJA de développer un plan stratégique, lequel a reprécisé sa mission, a dessiné sa vision et objectifs à moyen terme : i) en relation à ses champs d'application actuels et futurs, à son ouverture à la Médiation Conventionnelle, 2) à la professionnalisation de la médiation, par l'obligation de la formation professionnelle et sa labellisation et par la modélisation des processus, des outils et techniques de médiation et enfin iii) à la sensibilisation nationale à la médiation et à la communication . Cette institutionnalisation par ses trois piliers qui sont:

- *La formation professionnelle et l'ouverture des champs.*
- *L'approche scientifique par la modélisation et la généralisation des processus et des techniques*
- *La sensibilisation et la communication à grande échelle*

est réellement, par le choix des acteurs bénéficiaires (l'ANMJA et le Ministère de la Justice) par sa cohérence, son souci de la qualité et sa large couverture, un gage d'impact, de pérennité et de professionnalisation de la Médiation en Algérie. Une Algérie qui s'est mise désormais aux normes et aux meilleures pratiques internationales en Médiation. Une Médiation qui tend à établir une plus grande égalité des chances au sein des sociétés, à favoriser une plus grande proximité des institutions avec les publics, à expérimenter de nouvelles formes de relations sociales et, à développer une plus grande humanité dans les rapports entre les gens.

A ce stade d'avancement de cette **Action Ponctuelle** et de la professionnalisation de la Médiation par la mise aux normes opérée, le sérieux du travail et de l'approche suivie par l'ANMJA avec l'appui du P3a de l'UE, ne peut que convaincre le Législateur de la valeur et de l'utilité sociale de pousser plus en avant la Médiation. Et c'est pour toutes ces raisons que nous recommandons :

a) D'ouvrir le champ d'application de la médiation judiciaire à des champs essentiels comme ceux de la famille et du travail. Et d'intégrer ensuite dans son cadre normatif, les enseignements et apports de la médiation. Comme par exemple l'obligation en matière de prévention et en matière de responsabilité sociale etc.

b) De règlementer la médiation conventionnelle et de la mettre en œuvre aux côtés de la médiation judicaire pour démultiplier leurs effets bénéfiques à la fois sur la justice et la confiance du citoyen algérien.

c) De labéliser la formation en médiation et de créer par l'ANMJA à cet effet, une « académie algérienne de la médiation .

1 Avec les formations qui restent nous pensons couvrir les 20% qui restent, et nous étudions la possibilité d'atteindre les cours les plus éloignées par une transmission directe comme pour les magistrats

Par le Docteur Jean Marie LAYOUNE
Professeure des universités, experte en réformes institutionnelles, spécialiste en médiation

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE - DGFPRA –

SÉMINAIRE SUR LE THÈME : « LA SIMPLIFICATION ET LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES : PRINCIPE, PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE »

Dans le cadre du programme de l'Instrument SIGMA/ OCDE , la Direction Générale de la Fonction Publique et de la Reforme Administrative, a organisé les 14 et 15 février 2018, à l'Ecole Supérieure de la Sécurité Sociale d'Alger, un séminaire sur le thème **« la simplification et la dématérialisation des procédures administratives : Principe, Processus et Méthodologie »**.

Ont pris part à ce séminaire - outre les cinq experts désignés par le programme P3A SIGMA- , les représentants du Programme P3A Algérie, les cadres de la Direction Générale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (DGFPRA), les représentants de l'ensemble des départements ministériels, les membres du comité de pilotage du plan national de simplification des procédures administratives et ceux de l'observatoire du service public, ainsi que les représentants de la Présidence de la République, des services du Premier Ministère et du Secrétariat Général du Gouvernement.

Durant ces deux journées de travail, plusieurs communications ont été présentées et ont traitées des thématiques liées au :

Cadre réglementaire et la méthodologie de la simplification des procédures administrative en Algérie.

Dans ce cadre l'intervenant a décliné le dispositif règlementaire, la composition et les missions du comité de pilotage du plan national de simplification des procédures administratives et de leur amélioration, ainsi que la méthodologie mise en place pour la conduite et l'accompagnement du processus de la simplification des procédures administratives.

A ce titre, toutes les opérations inhérentes à la démarche de la simplification, allant de l'encadrement des modalités d'élaboration des plans sectoriels de simplification, à leur validation par le comité de pilotage, jusqu'aux actions de confection des rapports et bilans d'évaluation de la mise en œuvre des actions de simplification menées par les différents secteurs, ont été déroulées par l'Expert –Intervenant.

Les bonnes pratiques observées dans les pays membres de l'OCDE

notamment celles adoptées pour réguler et « dompter » la « jungle » réglementaire destinée à introduire les mécanismes de simplification des législations et règlements pour faciliter la vie aux usagers des services publics et améliorer le climat des affaires, sources

Suite... >>>

privilégiées de création d'emploi et de richesse.

Ont été évoquées dans cette communication, la mise en place d'un mécanisme institutionnel pour la revue systématique du cadre réglementaire, sa révision et son adaptation permanente aux exigences du contexte politique, économique et social, notamment pour les secteurs clés, que sont les finances, l'habitat, le commerce et l'environnement.

La simplification et la dématérialisation des procédures administratives en analysant les points de vue de l'usager

Lors de cette intervention, l'experte, a tenu à introduire la notion de coproduction entre les services publics et les usagers dans l'optique d'améliorer la qualité des services publics et leur impact positif sur les attentes de l'usager. La nouveauté de cette démarche, réside dans la prise de conscience croissante par toutes les parties prenantes (administration et usagers), quant au bénéfice que procure cette collaboration en matière d'amélioration des services publics et faire un état des lieux des bonnes pratiques internationales dans ce domaine.

Ces méthodes de co-construction conjointe, ont pour but d'identifier les attentes de l'usager et comprendre les aspects qui fondent sa satisfaction personnelle et collective.

L'implication de tous les acteurs concernés par la démarche de simplification et partant, de l'amélioration de la qualité des services publics, permet de répondre avec la précision requise aux besoins intrinsèques des attentes du citoyen.
A ce titre, il est opportun de déterminer la stratégie d'action la mieux adaptée en termes d'efficacité, puis de développer les indicateurs pour mesurer la portée des actions engagées.

Un atelier autour de la nécessité d'assurer l'équilibre entre la simplification des procédures administratives et les aspects liés à l'amélioration de la qualité des prestations des services publics :

Dans cet ordre d'idée, un atelier basé sur les événements de vie a été animé par les intervenants qui ont eu à analyser et décrire les étapes constitutives de ces événements, et les procédures qui s'y rattachent.

Dans ce cadre, deux procédures relatives aux événements de vie, ont été présentées et analysées. Il s'agit de :

- *L'assistance aux personnes aux besoins spécifiques : présentée par la représentante du ministère de la solidarité nationale, de la famille et des conditions de la femme ;*
- *La délivrance du permis de construire : présenté conjointement par les représentants du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire et celui de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.*

Au cours de cet exercice, une projection d'un documentaire, court métrage, illustrant les étapes d'un évènement de vie, tiré d'un exemple de bonne pratique internationale, a été présentée.

Les conférenciers pour leur part, ont souligné la nécessité d'établir un équilibre entre la simplification des procédures administratives et les aspects liés à l'amélioration de la qualité des prestations des services publics. Une étroite coordination dans la gestion de la politique visée par la simplification administrative est exigée, ce qui nécessiterait de leurs points de vue la responsabilisation des différents acteurs impliqués dans ce processus, à quelque niveau que ce soit, de la hiérarchie administrative.

Aussi, les travaux en ateliers ont portés sur des thématiques relatives à la simplification des procédures administratives et leur dématérialisation.

La synergie de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, permet de valoriser la co-construction du service public, qui constitue en fait le rapprochement et l'interaction des points de vue de l'administration d'une part et de ses agents d'autre part, pour l'émergence d'un service public de qualité et l'amélioration de ses prestations.

En conclusion, il y a lieu de relever que des échanges et des débats très fructueux ont eu lieu au cours des travaux du séminaire, entre les différents experts et les participants qui ont pu s'imprégner davantage des principes, du processus et de la méthodologie de la simplification et de la dématérialisation des procédures administratives ainsi que des pratiques et expériences internationales dans ce domaine ; ce qui ne peut qu'améliorer leurs connaissances en la matière et leur permettre de contribuer efficacement à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de numérisation dans les administrations, institutions et organismes publics.

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE P3A ET SES INSTRUMENTS

LE PROGRAMME P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre du libre commerce et du développement économique et social instauré dans le partenariat euro-méditerranéen comme suivi du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.

LES INSTRUMENTS DU P3A

LE JUMELAGE ISTITUTIONNEL

Le Jumelage institutionnel est un instrument de coopération entre un service public d'un pays partenaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union Européenne. Il permet d'améliorer et de moderniser les lois, les réglementations et l'organisation des administrations du bénéficiaire en se rapprochant de l'acquis l'UE. Les Jumelages sont fondés sur la base de compromis entre les partenaires, qui se fixent des objectifs précis pour la résolution de problèmes systémiques. Un Jumelage est un véritable contrat de partenariat entre les administrations et constitue un engagement sérieux, concrétisé par la coopération et l'échange de pratiques entre les parties pour une durée d'exécution allant en moyenne de 18 à 24 mois.

ASSISTANCE TECHNIQUE ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS

TAIEX est l'acronyme pour Technical Assistance and Information Exchange, c'est à dire, Assistance Technique et Échange d'Informations. Les actions TAIEX sont des missions spécifiques pour améliorer le fonctionnement des administrations du Bénéficiaire (dans ce cas l'Algérie) à partir d'expertise sur les bonnes pratiques et sur les aspects clés de la réglementation et de l'acquis de l'Union. Les actions TAIEX peuvent prendre trois formes : missions d'experts en Algérie (durée maximale de 5 jours), séminaires en Algérie pour la transmission des éléments de l'acquis de l'Union à un large public (max. 2 jours) et visites d'études de fonctionnaires algériens dans les institutions des États Membres de l'Union européenne (max 5 jours).

CRÉÉ LE CHANGEMENT ENSEMBLE

SIGMA est la contraction de l'appellation du programme en anglais : « Support for the Improvement in Governance and Management » ou en français : « aide à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion ». SIGMA est une initiative conjointe de l'OCDE et de l'UE. Son financement est assuré par l'UE. La conduite des opérations, de l'identification des projets à leur mise en œuvre, est du ressort de l'OCDE. Créé en 1992 dans le cadre de l'appui aux pays candidats à l'élargissement de l'UE, l'instrument SIGMA a été adapté ensuite aux pays de la région du voisinage en 2009. Des responsables du programme SIGMA (fonctionnaires internationaux) et de fonctionnaires empruntés à court terme à leurs administrations respectives des États Membres participent, aux côtés des responsables et fonctionnaires issus d'institutions publiques du pays bénéficiaire, aux ateliers, séminaires et autres activités dans le cadre du programme SIGMA.

UN COMPLÉMENT NÉCESSAIRE

Les ACTIONS PONCTUELLES, de courte ou moyenne durée, centrées sur une problématique donnée, permettent de circonscrire le problème identifié et exposé dans la demande et de proposer des solutions techniques. A titre d'exemple, elles ont concerné le domaine de la Normalisation par des diagnostics et des expertises pour des mises à niveau requises pour l'accès aux normes et standards de qualité. De nombreuses actions ont été menées dans d'autres secteurs stratégiques.

PROGRAMME D'APPUI À LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE EN ALGÉRIE

SPRING est l'acronyme pour « Soutien au Partenariat, à la Réforme et à la Croissance inclusive ». Il a été initié en 2011, pour accompagner les pays du Voisinage Sud suite aux événements du Printemps arabe. Adopté au bénéfice de l'Algérie par la Commission européenne, ce programme vise à renforcer les institutions de gouvernance dans les domaines économique et politique. Ses objectifs consistent à consolider l'Etat de droit, y compris l'accès à la justice, à renforcer la lutte contre la corruption, à encourager la participation de tous les citoyens aux processus de développement, et à améliorer le suivi de la gestion des finances publiques.

CONTACTEZ LE P3A

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :
Unité de gestion du programme - UGP
Palais des expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger
Tel. : +213 21.21.07.95 - +213 21.21.94. 01/02 fax : +213 21.21.04.12

Site Web : www.p3a-algerie.org
Facebook : www.facebook.com/programmep3a
Twitter : www.twitter.com/p3a_algerie
Chaine Youtube : P3A Algérie
Flickr : www.flickr.com/p3a

Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse : lettre@p3a-algerie.org

Le contenu de cette publication ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne